

ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES MEMBRES DU PERSONNEL D'UNE ONG ONT ÉTÉ MENACÉS DE MORT

L'avocat Diogo Cabral et le prêtre Inaldo Serejo, qui travaillent tous deux pour la Commission pastorale de la terre (CPT), une ONG brésilienne, ont été menacés de mort le 25 juillet à Cantanhede, une ville du nord du Brésil.

Diogo Cabral et Inaldo Serejo, qui est le responsable de la Commission pastorale de la terre pour l'État de Maranhão, ont été menacés dans l'après-midi du 25 juillet alors qu'ils assistaient à une audience liée à un conflit foncier entre des exploitants agricoles locaux et la communauté afro-brésilienne Salgado. Ce conflit foncier concerne des terres situées dans la municipalité de Pirapemas, à 133 kilomètres de São Luis, la capitale de l'État de Maranhão. Bien que le droit de cette communauté de rester sur ces terres ait été légalement reconnu en octobre 2010, les agriculteurs ont réussi à obtenir l'émission d'une ordonnance d'expulsion qui n'a été suspendue qu'après l'intervention de Diogo Cabral et d'Inaldo Serejo.

Selon Diogo Cabral, alors qu'ils arrivaient au tribunal local, un agriculteur les aurait menacés tous les deux en disant que les personnes de l'extérieur créaient des problèmes aux habitants de la région et, à cause du soutien qu'ils apportent à la communauté quilombola (afro-brésilienne), « nous devons tuer des gens de temps en temps, comme ils l'ont fait avec sœur Dorothee », a-t-il ajouté.

Cette menace proférée contre Diogo Cabral et Inaldo Serejo fait suite à une série de menaces contre les communautés afro-brésiennes de la région et les membres du personnel de la CPT qui les représentent. En mai 2010, la CPT a été prévenue par téléphone que la nourriture des communautés quilombolas allait être empoisonnée. Le 13 juin 2011, quelqu'un est entré par effraction au siège de la CPT à São Luis et a fouillé dans des documents. Deux jours plus tard, quelqu'un a également pénétré dans les locaux de l'organisation à Pinheiro, près de São Luis, et des documents et un ordinateur ont été volés. Les membres de la communauté quilombola Salgado se sont plaints d'une campagne soutenue de harcèlement et d'intimidation menée par des agriculteurs locaux, qui ont détruit des cultures, tué du bétail, érigé des clôtures autour de sources et menacé de mort des personnes importantes de la communauté.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en portugais, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre inquiétude pour la sécurité de l'avocat Diogo Cabral et du prêtre Inaldo Serejo ainsi que pour celle de la communauté quilombola qu'ils représentent en raison des menaces de mort qu'ont reçues ces personnes, et priez instamment les autorités de leur fournir une protection en accord avec leurs souhaits ;
- exhortez les autorités à enquêter sur tous les actes de violence et d'intimidation visant ces défenseurs des droits humains et ces communautés afro-brésiennes, et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- engagez-les à achever le processus de réforme agraire dans la région afin de garantir la sécurité à long terme de ces communautés.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2011 À :

Secrétaire d'État à la sécurité publique
pour l'État de Maranhão

Exmo. Sr. Secretário de Estado
Aluísio Guimarães Mendes Filho
Av. dos Franceses, s/nº Outeiro da Cruz
65.036-280 - São Luís/MA, Brésil
Fax : +55 98 3214-3735 dites « sinal de fax, por favour »

Formule d'appel : *Vossa Excelência, /*
Monsieur le Secrétaire d'État,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse(s) à compléter).

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Secrétaire spéciale aux droits humains
du Brésil

Exma Sra. Ministra Maria do Rosário
Setor Comercial Sul - B, Quadra 9, Lote C, Edifício Parque Cidade Corporate, Torre "A", 10º andar,
Brasília, Distrito Federal, Brésil
CEP : 70308-200

Copies à :

Bureau régional de la Commission pastorale de la terre
Comissão Pastoral da Terra - Maranhão
Rua Porto Alegre, 446,
Bairro São João, caixa postal : 50 -
CEP : 77.807-070 - Araguaína-To, Brésil
Fax : +55 62 4008 6405

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES MEMBRES DU PERSONNEL D'UNE ONG ONT ÉTÉ MENACÉS DE MORT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les communautés quilombolas se sont établies à la fin du XVI^e siècle, lorsque des esclaves d'origine africaine en fuite ou libérés refusant l'esclavage se sont regroupés dans des régions rurales reculées du Brésil. Les articles 215 et 216 de la Constitution brésilienne de 1988 ainsi que l'article 68 des dispositions transitoires reconnaissent les droits des descendants de ces communautés afro-brésiliennes de posséder les terres ainsi occupées par leurs ancêtres : « [L]a propriété définitive de leurs terres est garantie aux descendants des membres de quilombos résidant encore sur place ; l'État doit leur en remettre les titres respectifs ».

Plusieurs lois fédérales et étatiques ont été adoptées pour régler l'identification des terres où des quilombos ont été établis et l'accord des titres de propriété aux communautés encore existantes, en particulier le Règlement normatif n° 57/2009 publié en 2009 par l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA). Ce règlement définit les différentes étapes de la procédure administrative nécessaires pour que les communautés quilombolas puissent accéder à la propriété de leurs terres : l'identification, la reconnaissance, la délimitation, la démarcation, l'expulsion des occupants illégaux, la création du titre de propriété et l'enregistrement des terres.

Outre sa propre législation, le Brésil est tenu de respecter la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, auxquelles il est partie. Tous ces textes réaffirment les droits culturels et fonciers des groupes d'origine africaine ainsi que les principes de non-discrimination et d'égalité devant la loi.

Il existe plus de 3 000 communautés quilombolas au Brésil. Des centaines de procédures administratives ont été lancées auprès de l'INCRA. À ce jour, cependant, moins de 10 % de ces communautés se sont vu accorder les droits de propriété des terres qu'elles occupent. Ce processus a généré de nombreux conflits au Brésil et des communautés luttant pour faire respecter leurs droits sur ces terres sont victimes d'actes de violence et d'intimidation commis par des agriculteurs locaux. Dans certains endroits de l'État de Maranhão, ces conflits ont débuté dans les années 1980 mais se sont intensifiés à mesure que les lois ont accordé plus de droits aux communautés afro-brésiliennes leur permettant de faire entendre leurs revendications. Trente figures importantes des communautés quilombolas de la région ont reçu des menaces de mort.

Nom : Diogo Cabral et Inaldo Serejo

Genre : hommes

AU 234/11, AMR 19/012/2011, 28 juillet 2011